

France Travail lance France Travail Pro

Mieux accompagner les entreprises dans toutes les
étapes de leurs recrutements

Contact presse

Marion Fonteny
marion.fonteny@francetravail.fr
06 25 05 39 18

Jennifer Reglain
jennifer.reglain@francetravail.fr
07 77 28 15 46



Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail

Notre offre de services aux entreprises a connu une véritable évolution ces dernières années. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers du travail accompli. Les chiffres en témoignent : depuis 2015, la satisfaction des entreprises a bondi de 22 points pour atteindre 87 % et ce, grâce à l'engagement de nos 6 000 conseillers dédiés au recrutement.

Pourtant, seul un quart des employeurs pense spontanément à France Travail pour leurs recrutements et fait appel nos services. Parfois par méconnaissance de ces derniers, parfois à cause aussi d'expériences antérieures infructueuses.

Alors que 57% des recrutements sont jugés difficiles par les employeurs en 2023, notre défi est donc double : mieux faire connaître nos services et continuer à évoluer pour répondre toujours mieux aux besoins personnalisés de tous les employeurs.

Nous savons que 70 % des projets de recrutement émanent de TPE/PME, souvent dépourvues de services RH. C'est avant tout pour ces entreprises que France Travail Pro a été conçu, pour être leur partenaire de recrutement de référence. De l'expression des besoins jusqu'à l'embauche, en passant par la rédaction des offres et la présélection de candidats, nous sommes présents à

chaque étape du recrutement. Notre éventail de services est vaste et inédit sur le marché : recrutement par simulation, positionnement des offres sur le marché local, formations avant embauche, aides financières adaptées aux types de contrats, recrutements innovants et inclusifs....

Avec France Travail Pro, nous souhaitons co-construire avec chaque employeur la "solution de recrutement" dont il a besoin avec son interlocuteur privilégié. Pour ce faire, nous faisons et ferons évoluer nos services pour aller davantage vers les entreprises, s'adapter à leurs pratiques et simplifier toujours plus les démarches liées à leurs recrutements. Ces évolutions sont le fruit de nos échanges nourris avec les collectivités et les chambres consulaires, les organisations patronales et fédérations professionnelles et leurs adhérents que nous accompagnons au quotidien pour apporter un service toujours plus accessible, personnalisé, simplifié et adapté aux besoins de tous les recruteurs.

France Travail Pro est conçu pour libérer le potentiel d'embauche de toutes les entreprises dans tous les territoires. Un défi que nous ne pourrons relever qu'avec l'ensemble de nos partenaires du Réseau pour l'Emploi !

● France Travail Pro, une marque pour valoriser l'offre de services existante...



Notre pays renferme un potentiel d'emplois important. Mais beaucoup d'employeurs ne sont pas accompagnés dans leur processus de recrutement, notamment les TPE/PME. Améliorer nos services et aider les employeurs à aller chercher des talents et des compétences, bien au-delà des lignes du CV, sont des enjeux incontournables.

L'ambition de France Travail

Libérer le potentiel d'embauches en France en aidant les employeurs à recruter plus rapidement et plus durablement tous les talents pour accompagner le développement économique des territoires et atteindre le plein emploi, c'est l'ambition de l'établissement.

Pour marquer son ambition vis-à-vis des entreprises, valoriser son offre de services existante et accompagner les évolutions du marché de l'emploi, France Travail crée France Travail Pro, une marque qui permet aux employeurs de mieux l'identifier.

Le premier objectif de France Travail Pro est de rendre plus visible l'offre de services existante et permettre à davantage d'entreprises d'y faire appel. Les **6 000 conseillers** de France Travail spécialisés dans l'accompagnement des employeurs les guident d'ores et déjà à travers la gamme de solutions disponibles et les conseillent en partageant des diagnostics à l'appui de leur connaissance des bassins d'emploi locaux.

Du recueil du besoin...

Grâce à l'**espace dédié sur pro.francetravail.fr**, les employeurs peuvent gérer directement en ligne leurs besoins de recrutement en toute autonomie (publier des offres, présenter leur activité, contacter des candidats, demander des aides,...). Certains recrutements nécessitent en revanche un accompagnement particulier pour aboutir.

Plus de 6 000 conseillers dédiés, les conseillers France Travail Pro, réalisent cet accompagnement plus personnalisé.

Plusieurs canaux sont à la disposition des entreprises pour bénéficier de l'appui d'un conseiller France Travail Pro pour un diagnostic, des conseils ou mobiliser des dispositifs d'aide à l'embauche : le 3995, la ligne directe de l'agence, les e-mails, les entretiens physiques en agence ou chez l'employeur. Les conseillers dédiés sont également dans **une démarche proactive** pour faire émerger ou aboutir les projets de recrutement des employeurs. En allant directement à leur rencontre, les conseillers permettent aux recruteurs d'anticiper leurs besoins ou de lever des difficultés de recrutement au plus près de leur réalité.

... au diagnostic de l'offre

Quel que soit le canal de publication des offres d'emploi (dépôt en ligne ou à l'occasion d'un échange avec un conseiller), celles-ci sont toujours **contrôlées**. En cas de doute les conseillers procèdent à une vérification de leur légalité et de leur contenu. La publication de l'offre c'est aussi l'occasion pour un employeur d'être informé sur le positionnement de son offre sur le marché du travail local mais aussi d'être accompagné dans la rédaction de cette dernière pour être plus attractive (salaire, critères de profil, conditions de travail,...) . Si l'employeur le souhaite il peut demander à être rappelé immédiatement après pour mobiliser le ou les services adaptés.

L'accompagnement par un conseiller France Travail Pro intervient également pour la détection d'éventuelles difficultés de recrutement à tout moment de son parcours de recrutement. Dans tous les cas un entretien a lieu systématiquement avec **tous les recruteurs dont les offres ne sont pas pourvues dans les 30 jours suivant leur publication.**

Grâce à Action recrut' en 2023



- **+ 30 000** postes pourvus
- **-15%** des abandons de recrutement

Du recrutement inclusif et durable...

Interlocuteurs privilégiés et véritables soutiens des recruteurs, les conseillers France Travail Pro peuvent aussi fournir un support d'aide à la conduite d'entretiens d'embauche ou encore présélectionner des candidatures et les présenter de manière argumentée aux employeurs.

Dans ce contexte de tensions de recrutement, France Travail accompagne également les employeurs pour recruter autrement.

D'abord, en aidant les employeurs à dépasser la logique du recrutement sur CV en s'ouvrant à une plus grande diversité de talents grâce à un **sourcing inclusif**, réalisé avec les acteurs du réseau pour l'emploi (Cap emploi et les Missions locales). Ce sourcing inclusif vise à ouvrir les recrutements à des profils différents de ceux imaginés initialement mais aussi à favoriser l'insertion durable des publics plus éloignés de l'emploi (personnes en situation de handicap, jeunes, seniors, allocataires du RSA...).

Cette **logique de sourcing inclusif, s'incarne particulièrement dans l'accompagnement des employeurs à devenir handi-engagés. Dans chaque territoire, un "team handicap"**, composées de conseillers France Travail spécialisés et de conseillers Cap emploi, propose d'adapter le processus de recrutement, de fournir des informations sur les aides financières et la réglementation en vigueur ou encore d'aider à adapter les postes de travail.

Au-delà des événements de recrutement classiques (forums, job-dating, visites découverte de métiers...), et toujours avec cette volonté de sortir du CV, France Travail favorise aussi la rencontre entre les candidats et les entreprises à l'occasion d'événements **de recrutements innovants et inclusifs** telles que la Méthode de recrutement par simulation, les Stades vers l'emploi, l'Art d'accéder à l'emploi, les restaurants éphémères, les job-dating inversés, etc.

Outre la recherche de candidats, les employeurs souhaitent très souvent être informés du dispositif public d'aide à l'embauche adapté à chacun de ses recrutements. Grâce à leur interlocuteur France Travail dédié, les employeurs peuvent identifier les aides à l'embauche auxquelles ils peuvent prétendre pour recruter. France Travail a également développé le service "Mes aides à l'embauche", un simulateur clair et rapide qui détermine instantanément si le recrutement peut bénéficier d'une aide, en fonction du candidat déjà identifié.

... à la mise en situation des candidats sur un poste de travail

En cette période de tensions de recrutement, France Travail accompagne également les employeurs dans la découverte ou l'appréciation des candidats sur le poste de travail au travers **d'immersions professionnelles en entreprises. Les employeurs peuvent aussi bénéficier de formations de leurs futurs salariés** avant embauche



Chiffres clés

- **24% des entreprises ayant fait un recrutement en emploi durable** sont passées par France Travail
- **4 millions d'offres collectées** par France Travail
- **411 000 employeurs ont déposé au moins une offre** à France Travail
- **92% des entreprises accompagnées** par un conseiller dans leur recherche de candidats sont satisfaites du service
- **87 % : taux de recrutement** pour les offres d'emploi avec services délivrés (+17 points depuis 2019)
- **73% des employeurs sont satisfaits** des services de recherche des candidats en ligne
- **85% des employeurs sont satisfaits** des candidatures présentées par France Travail et Cap emploi en 2022
- **38 000 établissements ont eu recours à la POEI**
 - 83 % des bénéficiaires sont en emploi dans les 6 mois suivants la POEI
- **119 000 établissements ont eu recours à l'immersion professionnelle**
 - 72 % des bénéficiaires d'une immersion sont en emploi dans les 6 mois
- **Plus de 110 000 événements organisés** en agences et hors les murs
- **330 opérations Stade vers l'emploi en 2023**
> objectif 500 en 2024

● ... et pour incarner la transformation de France Travail au service des entreprises

Les défis à relever

Pour atteindre notre ambition de devenir le partenaire RH des employeurs en France et mieux accompagner les entreprises, nous devons :

- Aller davantage, avec nos partenaires, **à la rencontre des employeurs** et notamment ceux qui en ont le plus besoin (TPE/PME)
- Améliorer les **parcours de recrutement en ligne** pour favoriser l'autonomie des employeurs utilisateurs
- Mieux accompagner les besoins de recrutement en trouvant plus **rapidement le « bon profil »** à recruter ou à former
- Aider les employeurs à améliorer leurs **pratiques** de recrutement et à s'ouvrir à tous les publics pour un recrutement plus rapide et plus durable
- Pour mieux pour prendre en compte les besoins spécifiques des employeurs, **renforcer l'expertise sectorielle de nos conseillers**

Les premières évolutions

L'évolution de l'offre de services s'articule dès 2024 autour de premiers marqueurs de changement.

Accessibilité : des horaires d'accès au 3995 élargis

Le 3995, ligne directe pour les entreprises, sera accessible de 7h30 à 20h, du lundi au samedi (en métropole et Outre-Mer). Sur ces horaires élargis, les employeurs pourront bénéficier d'un premier niveau d'information ou d'un appui à la création d'un compte entreprise en ligne. Il leur sera proposé au besoin d'être rappelé par un conseiller France Travail Pro pour un conseil plus approfondi.

Déploiement : d'abord en Ile-de-France et en Nouvelle Aquitaine (depuis début octobre) puis généralisation nationale au 1er décembre 2024.

Personnalisation : un interlocuteur dédié

Attente forte des recruteurs, chaque établissement client disposera progressivement d'un interlocuteur privilégié afin de développer une relation personnalisée. Les établissements bénéficieront dès lors d'un suivi « sur-mesure », adaptés à leurs besoins spécifiques et aux particularités de leur établissement. Véritable point d'entrée pour le recruteur, ce conseiller privilégié sera en mesure de mobiliser les services les plus adaptés à la situation de l'entreprise.

Déploiement : généralisation au premier semestre 2025.

Simplification : du recours à la formation avant embauche

A l'instar de ce qui a été mis en place pour l'immersion professionnelle avec la création de la plateforme immersion facilitée (www.immersion-facile.beta.gouv.fr/), les dispositifs de formation avant embauche AFPR /POEI ont été fusionnés et simplifiés et même élargis aux CDD de 4 mois en cas d'emploi saisonnier. Le nouveau dispositif permet une grande souplesse dans le choix des modalités de formation : en mobilisant un tuteur au sein même de l'entreprise ou en s'appuyant sur un organisme de formation y compris pour former directement en situation de travail ou en permettant même de mixer les deux modalités. Enfin, les modalités ont été simplifiées en cas de tutorat à 100% : France Travail règlera directement les coûts de formation à l'entreprise sans facturation dès le mois de novembre prochain

Efficacité : Nouvelles pages employeurs sur pro.francetravail.fr

La refonte des pages dédiées aux employeurs leur permettra de mieux valoriser leur marque employeur et ainsi d'attirer des candidats, mais aussi aux candidats de mieux préparer leurs candidatures.

Les employeurs, auront un choix de contenus enrichi sur l'entreprise, ses valeurs, ses équipes, ses engagements, et bien d'autres éléments. et le regroupement, pour une même entreprise, de ses établissements et de ses offres d'emploi. Pour les candidats, cela leur permettra un accès simplifié aux pages des entreprises qui recrutent.

Déploiement : Décembre 2024.

Proactivité : accélération de la prospection entreprises

Aller proactivement à la rencontre des entreprises, notamment des TPE/PME, permet de mieux connaître leur activité et leurs besoins, faire connaître nos services, de faciliter leur recrutement et d'offrir aussi des opportunités d'emploi ou d'insertion aux demandeurs d'emploi que nous accompagnons via l'immersion ou la POE notamment.

L'objectif est de doubler les contacts proactifs avec les employeurs entre 2023 et 2024 pour atteindre 200 000 à la fin de l'année.

Et enfin, parce que le défi de cette transformation ne se relève pas seul, **France Travail s'associe à ses partenaires** (Cap emploi, Missions locales, DDETS, CCI, CMA, Geiq, Agefiph, Maisons de l'emploi, CPME, IAE, Opco, CPME, Meti, U2P, Mouvement des entreprises de France...) **en créant sur chaque territoire une « Task force Entreprise ».**

Une Task force Entreprise, est une équipe entreprise composée de France Travail Pro et de nos partenaires mise en place sur chaque bassin d'emploi pour accélérer les recrutements du territoire et satisfaire la promesse faite aux employeurs du "Dites le nous une fois pour tous !"

Grâce à une coordination renforcée de la stratégie et des actions en direction des employeurs, les Task force Entreprise pourront les aider à recruter rapidement et durablement tous les talents : développement de la prospection autour d'une offre de services partagée, coorganisation de la découverte des métiers et de la promotion des secteurs, accélération des mises en relations, mutualisation des dispositifs d'aides à la formation et à l'embauche, développement des pratiques inclusives et de l'engagement des entreprises...

Il y a actuellement 83 Task force entreprise déployées sur le territoire.

Déploiement : au national entre octobre 2024 et mars 2025

D'autres évolutions, **prévues pour l'année 2025**, sont en travaux et en test dans une démarche d'amélioration continue de l'accompagnement des employeurs, avec par exemple en pistes de travail :

- **Recrutement accéléré avec l'IA générative** : capitaliser sur la technologie d'IA générative pour préparer rapidement une offre d'emploi ou vérifier rapidement la pertinence d'un profil sur une offre donnée à partir d'un agent conversationnel automatique auprès du candidat

- **Prise de rendez-vous en ligne et demande de rappel** : proposer sur le site de France Travail Pro la prise de rendez-vous en ligne et demande de rappel par un conseiller, format « Doctolib de l'emploi », pour améliorer l'accessibilité de nos services et mieux s'adapter aux besoins des employeurs
- **Diag360 des pratiques RH des employeurs** : aider les employeurs à évaluer leurs pratiques de recrutement par rapport aux autres entreprises, en capitalisant sur la data, afin de personnaliser l'accompagnement et identifier des solutions RH adaptées des acteurs du réseau pour l'emploi
- **Service de sécurisation dans l'emploi** : proposer un accompagnement post-embauche pour les recrutements à risque afin d'améliorer la fidélisation dans l'emploi des nouveaux salariés
- **Communautés de « conseillers sectoriels »** : accompagner la montée en compétences des conseillers sur des secteurs stratégiques de leur territoire, et bénéficier d'une animation sectorielle en lien de proximité avec les branches et les fédérations

Des événements en région et une campagne média nationale de notoriété pour mieux faire connaître notre accompagnement et nos services



Des événements de lancement sur l'ensemble du territoire

Plus de 500 événements de lancement de France Travail Pro sont organisés sur le territoire en présence de nos partenaires. Au programme rencontres avec les entreprises locales, présentation de nos services, témoignages d'entreprises utilisatrices de ces services et échanges avec les conseillers France Travail Pro !

Pour positionner la marque comme le partenaire RH des entreprises, France Travail lance une campagne plurimédia.

La campagne se veut résolument moderne, avec une tonalité loin des anciennes prises de parole institutionnelles de la marque. En jouant sur les mots et codes actuels du monde du travail, elle engage directement la conversation avec les recruteurs. Avec un discours clair et direct, abordant simplement les enjeux auxquels ils sont confrontés, la campagne fait le choix de la proximité pour établir une connexion authentique.

Pensée pour refléter l'efficacité de l'accompagnement et la proximité avec les entreprises, la campagne privilégie des formes simples, épurées, des couleurs vives, reflet d'une expérience fluide et intuitive. Inspirée de l'univers du digital, elle reprend un codant fort : la bulle de conversation, pour mettre en avant la force conversationnelle de la marque. Un design moderne qui va à l'essentiel.

**Si vous recrutez,
un bon conseil,
prenez un bon conseiller.**

Un conseiller dédié vous accompagne dans toutes vos démarches de recrutement.

Juste là.



pro.francetravail.fr

Cette campagne ambitieuse sera diffusée à **partir du 28 octobre**, dans toute la France et dans les outre-mer, en affichage, en presse, en radio et en digital grâce à un dispositif national et régional.

Pour vous aider à mieux recruter le mieux est de se rencontrer.

Nos conseillers entreprises
et nos partenaires viennent
aussi à votre rencontre.

👤 On se voit bientôt?



France
Travail.Pro

➔ pro.francetravail.fr

Le CV que vous cherchez est sous notre nez.

Nos conseillers entreprises
vous proposent des candidats
qui répondent à vos besoins.

📍 Juste là.



France
Travail.Pro

➔ pro.francetravail.fr

Le diplôme c'est sur le CV. Le potentiel c'est sur le terrain.

Immersions, formations
avant embauche, recrutements
par simulation...
Nos solutions pour trouver
le bon candidat.

👤 Vos candidats sont ici.



France
Travail.Pro

➔ pro.francetravail.fr

Vous avez besoin d'embaucher au plus tôt. Alors on est joignable tard.

Au 3995* de 7h30 à 20h,
même le samedi.

📞 On s'appelle?



France
Travail.Pro

➔ pro.francetravail.fr

*Service gratuit + prix de l'appel